

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Peace River (M. Baldwin), je voudrais soulever une objection. En fait, c'est la sienne qui m'y pousse.

Il s'agit de savoir quels députés ont, aux termes de l'article 58 du Règlement, le droit de présenter des motions aux jours réservés aux motions de défiance. Je signalerai que, d'après l'article 58(3) du Règlement, des motions de défiance peuvent être proposées seulement par des députés de l'opposition, mais rien n'indique que ces députés doivent appartenir à l'opposition officielle. Le député de Peace River vient de dire qu'il s'agit là d'un droit traditionnel. Il s'attend sûrement à ce que je proteste. En fait, dans le passé, bien des amendements aux motions de se former en comité des subsides ont été présentés par des députés qui n'étaient pas membres de l'opposition officielle. Il est vrai que depuis l'adoption du nouveau Règlement, nous n'avons jamais tiré la chose au clair. La règle n'est pas assez ancienne pour être devenue une tradition.

Au cours de la dernière session, nous avons quand même réussi, après avoir vainement tenté de nous entendre à ce sujet, à présenter une motion de défiance. Le Règlement actuel prévoit six motions par an. Nous ne croyons pas qu'elles soient réservées en exclusivité à l'opposition officielle. Nous estimons que chaque parti devrait pouvoir en présenter une et, si nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord, la question devra être résolue en soumettant à la présidence des motions appropriées.

Nous avons aujourd'hui, pour la dernière fois du semestre, l'occasion de présenter une motion de défiance, alors qu'une seule a été présentée jusqu'à ce jour. Nos amis du Ralliement créditiste pourront donc faire mettre leur motion aux voix se soir; ils ont acquis ce droit par forfait. Je suis heureux que le forfait leur ait profité, mais il me semble qu'il faudrait bien préciser, le moment venu, que l'opposition officielle n'a pas l'exclusivité des six motions de défiance; une décision devrait être rendue dans ce sens.

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris, les deux députés ne tiennent pas à trancher le problème. Par conséquent, je vais m'abstenir de rendre une décision. Il se peut qu'un jour on doive tirer cette règle au clair d'une façon ou d'une autre, et j'espère ne pas avoir à décider qui peut et qui ne peut pas présenter une motion de défiance. Je crois qu'il faudrait plutôt s'en remettre au Règlement, mais, comme l'a proposé le député de Peace River, le comité de la procédure pourrait peut-être étudier ce problème en temps utile.

[Français]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, au cours des dernières décennies, et tout particulièrement au cours de la dernière, les gouvernements qui se sont succédé ont axé leur politique économique sur deux grands principes. Même les gouvernements provinciaux, à cet égard, n'y ont pas échappé. Ces principes sont la spécialisation et la hausse de productivité.

Dans un élan d'enthousiasme, parce qu'ils croyaient avoir trouvé la solution-miracle, les gouvernements ne pensaient qu'à la valeur des diplômes; ils n'avaient à la bouche que les mots «instruction» et «spécialisation». Nous savons maintenant combien nous a coûté cet élan d'enthousiasme.

Nos pères, à l'époque de leur enfance, au lieu de se bousculer sur les bancs d'école, se ruiaient dans les bois à la recherche d'un peu de pain pour subsister. C'étaient des hommes de tous les métiers, et le seul diplôme dont ils pouvaient s'enorgueillir, c'était celui de la «débrouillardise».

Nos pères ont connu des «temps durs». En effet, pour la même génération, crises économiques et guerres se sont succédées, ne donnant aucun répit.

Aujourd'hui, les gouvernements mettent de nouveau ces gens au pied du mur, parce qu'on dit qu'il faut de l'instruction, des diplômes et une spécialité quelconque.

C'est ainsi que nos gouvernements ont consacré des milliards de dollars à la construction d'écoles, de polyvalentes, à la rénovation scolaire, à l'engagement et au perfectionnement des professeurs. Ce fut l'époque des rapports Parent, des opérations 55 et bien d'autres choses encore, tant de la part du gouvernement provincial que de la part du gouvernement fédéral. Et, à cet égard, le gouvernement fédéral n'a pas fait exception.

Mais ce mouvement ne devait pas s'arrêter là. Nos gouvernements avaient trouvé la solution, et il fallait exploiter à fond cette solution de l'instruction. En effet, elle avait tellement manqué.

C'est ainsi que le gouvernement fédéral prend les devants à son tour et établit des programmes d'éducation des adultes par l'entremise du programme de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Les pères et les mères de famille qui, pendant leur enfance, n'avaient vu l'école que de loin et en rêve, se voient maintenant payés par le gouvernement, au même titre que les salariés, pour reprendre le temps perdu. On leur dispense ainsi un cours primaire, un cours secondaire et, enfin, pour couronner le tout, on leur enseigne un métier. Mais ensuite, on ne leur donne pas d'emploi.

• (3.10 p.m.)

Ce système est formidable pour nos gouvernements fantoches. En effet, ceux qui, autrement, vivaient dans la misère, vivent maintenant d'espérance. Ils sont payés et, de toute façon, on devrait probablement leur verser une pension de bien-être social. De plus, ces programmes font l'affaire du gouvernement, parce qu'il est normal de tout faire pour donner à ces gens la chance de s'instruire.

Il s'agit d'un prétexte politique pour obtenir des votes.

Enfin, pendant qu'ils suivent des cours, ces gens ne sont pas considérés comme des chômeurs. Ainsi, ils ne viennent pas augmenter nos statistiques déjà effrayantes relativement au chômage, démontrant une fois de plus l'inefficacité du gouvernement. C'est surtout cela qui compte pour ce dernier.

Le tableau est vite brossé, monsieur l'Orateur: tout le monde à l'école! Le mot d'ordre est le suivant: L'instruction va vous sauver. C'est la solution à nos problèmes de pauvreté, d'injustice économique et de répartition de la richesse, c'est-à-dire de la production.